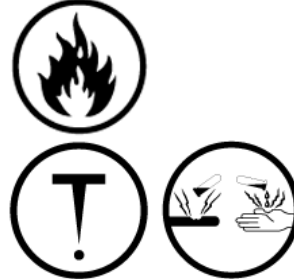


FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE

MARQUE(S) DÉPOSÉE(S) **KOCHKLEEN® 630**
 NUMÉRO CAS MÉLANGE
 NUMÉRO DE LA FTSS 82
 CODE DU PRODUIT ND
 UTILISATION DU PRODUIT AGENT DE NETTOYAGE DE
 MEMBRANE POUR APPLICATIONS DE
 REVÊTEMENT
 SYNONYME(S) ND



FABRICANT / FOURNISSEUR Koch Membrane Systems, Inc.
 850 Main Street
 Wilmington, MA
 01887 É.-U.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE - ASSISTANCE D'URGENCE 24 HEURES PAR JOUR

Chemtrec: 1 (800) 424-9300 (à l'intérieur des
 États-Unis)
 1(703) 527-3887 (en dehors des
 États-Unis)

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE - ASSISTANCE GÉNÉRALE

Aide relative au produit +1(978) 657-4250
 8 h à 17 h, lund. au vend.,
 heure de l'Est

Pour obtenir de l'aide technique relativement à ce produit, communiquer avec le représentant régional de Koch Membrane Systems.

2 COMPOSITION / INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

Nom de l'ingrédient	Numéro CAS	Concentration*	Limites d'exposition / Risques pour la santé
ÉTHÉR MONOBUTYLIQUE DE L'ÉTHYLÈNEGLYCOL	111-76-2	60 - 90 %	50 ppm 8-heure TWA (OSHA) 240 mg/m ³ 8-Heures TWA (OSHA) 20 ppm 8-heures TWA (ACGIH) 97 mg/m ³ 8-Heures TWA (ACGIH)
ACIDE ACÉTIQUE	64-19-7	5 - 10 %	10 ppm 8-heure TWA (OSHA) 25 mg/m ³ 8-Heures TWA (OSHA) 10 ppm 8-heures TWA (ACGIH) 15 ppm 15-Min STEL (ACGIH)
ACIDE LACTIQUE	50-21-5	5 - 10 %	Pas déterminé

Nom de l'ingrédient	Numéro CAS	Concentration*	Limites d'exposition / Risques pour la santé
ACIDE FORMIQUE	64-18-6	5 - 10 %	5 ppm 8-heure TWA (OSHA) 9 mg/m ³ 8-Heures TWA (OSHA) 5 ppm 8-heures TWA (ACGIH) 10 ppm 15-Min STEL (ACGIH)

*Les valeurs ne représentent pas les minimums et maximums absolus; il s'agit de valeurs caractéristiques pouvant varier de temps à autre.

Classement SIMDUT : B3, D2B, E

Le pourcentage de concentrations et les étendues de concentration sont une expression de la relation entre le poids de l'ingrédient ou du mélange complexe et du poids du produit contrôlé.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

SURVOL DES MESURES D'URGENCE

DANGER !

RISQUES POUR LA SANTÉ

CORROSIF ENVERS LES YEUX ET LA PEAU.

RISQUE DE LÉSIONS OCULAIRES GRAVES.

PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION, D'INHALATION OU D'ABSORPTION AU TRAVERS DE LA PEAU
VOIR "INFORMATION TOXICOLOGIQUE" (SECTION 11) POUR PLUS D'INFORMATIONS

DANGER D'INFLAMMATION

LIQUIDE COMBUSTIBLE

RISQUE DE RÉACTIVITÉ

STABLE

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ, PEAU

CORROSIF. Le contact peut provoquer des rougeurs, des démangeaisons, des inflammations, des brûlures, une vésication, voire des lésions graves des tissus.

L'absorption par contact dermique prolongé peut provoquer une toxicité du système.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ, OEIL

CORROSIF. L'exposition peut provoquer des brûlures graves, la destruction du tissu oculaire, voire des lésions permanentes ou la cécité. L'exposition aux vapeurs, émanations et brumes peut causer de l'irritation.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ, INHALATION

PROVOQUE UNE IRRITATION MODÉRÉE À VIOLENTE. Respirer les brumes, vapeurs ou émanations pourrait irriter le nez, la gorge et les poumons. Les symptômes peuvent se manifester par des maux de gorge, une toux, une respiration difficile, des éternuements, des sensations de brûlures en fonction de la concentration et durée de l'exposition.

Une surexposition à cette matière peut causer des dommages généralisés incluant certains organes cibles énumérés à la section 11 "Information Toxicologique".

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ, INGESTION

CORROSIF. Peut provoquer une irritation douloureuse et des brûlures de la bouche et de la gorge, une déglutition douloureuse, une respiration difficile, des brûlures ou perforations des voies gastro-intestinales conduisant à une ulcération et une infection secondaire.

L'aspiration aux poumons peut causer une pneumonie chimique et des dommages aux poumons.

Une surexposition à ce matériel peut causer des dommages systématiques incluant certains organes cibles tel que listés au paragraphe 11 "Information Toxicologique".

4 MESURES DE PREMIERS SOINS

PEAU

Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et de savon tout en enlevant les vêtements et souliers contaminés. SE PROCURER DE L'AIDE MÉDICALE.

Mettre les vêtements contaminés dans un contenant fermé pour entreposage jusqu'au nettoyage ou leur disposition. Si les vêtements doivent être nettoyés, aviser la personne responsable du nettoyage des risques de contamination lors de la manipulation des vêtements. Se débarrasser des articles en cuir contaminés.

OEIL

Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 30 minutes. Maintenir les paupières écartées de l'œil pour assurer un rinçage complet.

SE PROCURER DE L'AIDE MÉDICALE. Ne pas essayer de neutraliser avec des agents chimiques.

INHALATION

Déplacer la victime à l'air frais. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, s'assurer que les voies respiratoires sont libres et donner de l'oxygène.

Maintenir la personne au chaud et au repos. SE PROCURER DE L'AIDE MÉDICALE.

INGESTION

Maintenir la personne au chaud et au repos. SE PROCURER DE L'AIDE MÉDICALE.

Ne pas faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissements en raison du danger d'aspiration du liquide dans les poumons ce qui peut entraîner de sérieux dommages et une pneumonite chimique. Demander à la victime de se rincer soigneusement la bouche avec de l'eau, puis de boire 25 à 30 cl d'eau pour diluer le produit dans l'estomac. Si du lait est disponible, il pourra être administré APRÈS l'eau. Si un vomissement se produit naturellement, demander à la victime de se pencher vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Répéter l'administration d'eau. Transporter rapidement vers un établissement de soins d'urgence.

REMARQUES POUR LE MÉDECIN

Si des vomissements spontanés sont survenus suite à l'ingestion, on devrait surveiller le patient pour des symptômes de troubles respiratoires, les effets de l'aspiration sur les poumons pouvant se manifester jusqu'à 48 heures après les vomissements.

Ce produit est principalement irritant et corrosif. En tant que substance corrosive, veiller à une complication potentielle, suite à une ingestion, sous forme de perforations de l'œsophage ou de l'estomac. L'emploi d'émétiques ou d'un lavage d'estomac est contre-indiqué. La nécrose et les processus inflammatoires associés atteignent leur point culminant à environ 48 heures, mais peuvent durer jusqu'à quatre jours. Les premiers processus de cicatrisation ont lieu au cours de la période allant de 4 à 14 jours, mais la paroi de l'œsophage est la plus faible pendant cette période.

5 MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX

La combustion risque de produire acide acétique, vapeurs irritantes et oxygène.

AGENT EXTINCTEUR

Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre extinctrice ou mousses.

PROCÉDURES DE BASE POUR LUTTER CONTRE LE FEU

Ce produit risque d'accélérer la combustion lorsqu'il est impliqué dans un incendie.

Faire évacuer la zone et combattre le feu à une distance sécuritaire.

Si la fuite ou le déversement ne s'est pas enflammé, ventiler la zone et utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les gaz ou les vapeurs et protéger le personnel essayant d'arrêter une fuite.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les structures adjacentes et pour protéger le personnel. Si possible, fermer la source du déversement ou de la fuite. Se tenir loin des extrémités des réservoirs d'entreposage. Se retirer immédiatement en cas de diffusion de son du dispositif de degazage de sécurité ou toute décoloration du réservoir d'entreposage causée par le feu.

Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires à pression positive (ou ARA) approuvés par NIOSH/MSHA avec masque complet et équipement protecteur complet.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Se décompose pour former oxygène. Ce produit risque d'accélérer la combustion lorsqu'il est impliqué dans un incendie.

Point d'éclair	> 141 °F Estimation
Température d'auto-inflammation	S.O.
Limites d'inflammabilité dans l'air, plus bas, % par volume	S.O.
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieur, % par volume	S.O.

6 PROCÉDURES EN CAS DE FUITES ACCIDENTELLES

INTERVENTION D'URGENCE

Éliminer et/ou éteindre les sources d'ignition et maintenir les sources d'ignition hors de la zone. Maintenir à l'écart les personnes dont la présence n'est pas indispensable.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Si le produit se propage dans l'environnement, immédiatement prendre les mesures nécessaires pour arrêter le rejet et le contenir. Exercer la prudence quant à la sécurité du personnel et l'exposition au produit émis. Aviser les autorités locales, provinciales et/ou fédérales s'il y a lieu.

PROCÉDURE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT

Absorber le déversement avec une matière inerte (ex. : sable sec ou terre) puis le mettre dans un contenant pour déchets chimiques. Ne pas évacuer vers les égouts. Ne pas toucher à la matière déversée ni marcher dessus.

Voir Contrôles d'exposition / Protection personnelle (Section 8).

7 MANUTENTION & ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Mettre à la terre les lignes et les équipements utilisés durant le transfert pour réduire le risque d'incendie déclenché par une étincelle (électricité statique) ou une explosion. Utiliser des outils ne produisant aucune étincelle. Ne pas couper, moudre, percer, souder ou réutiliser les contenants, à moins d'avoir pris les mesures nécessaires pour prévenir ces dangers.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où la matière est utilisée ou entreposée.

ENTREPOSAGE

Conserver dans des conteneurs fermés, dans un endroit frais, isolé et bien ventilé, à l'écart de toute chaleur excessive et des substances incompatibles.

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas les réutiliser sans prendre les précautions adéquates. Rincer les conteneurs vides avec de l'eau avant de les mettre au rebut.

8 MESURES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES D'INGÉNIERIE

Si la ventilation ne peut pas réduire les concentrations atmosphériques sous des limites acceptables, l'utilisation d'une protection respiratoire est recommandée.

PROTECTION DES YEUX: ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter des lunettes antiacide et un écran facial. S'assurer que des installations pour rincer les yeux sont facilement accessibles, là où un contact oculaire est possible.

PROTECTION DE LA PEAU: ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Éviter le contact de ce produit avec la peau. Lors de toute manipulation, utiliser des gants assurant une protection appropriée contre les substances chimiques. Une protection supplémentaire peut être nécessaire pour éviter tout contact avec la peau, y compris un tablier, des protèges-bras, un masque pour le visage ou des bottes.

Fournir des douches de sécurité à tout endroit où un contact avec la peau peut avoir lieu.

Prendre de bonnes mesures d'hygiène personnelle.

PROTECTION RESPIRATOIRE: ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré agréé NIOSH/MSHA avec gaz acide cartouche ou réservoir filtrant peut être approprié dans certains cas où l'on anticipe que les concentrations atmosphériques vont excéder les limites d'exposition. La protection offerte par ces appareils est limitée. Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air pur fonctionnant à pression positive en cas de risque d'un rejet incontrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou en toute autre circonstance où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré risquent de ne pouvoir fournir une protection suffisante.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ODEUR ET APPARENCE

LIQUIDE LIMPIDE, INCOLORE, ODEUR ÂCRE

Point d'ébullition	ND
Densité relative	0.963 À 68 °F (20 °C)
Point de fusion	ND
Pourcentage de matières volatiles	100 %
Pression de vapeur	ND
Densité de vapeur	ND
Masse volumique en vrac	ND
Solubilité dans l'eau	SOLUBLE
Octanol/Partie d'eau n	S.O.
Matière organique volatile	82.9 % ESTIMATION
Point d'écoulement	S.O.
Valeur du pH	1.83 - 1.95
Point de congélation	ND
Viscosité	ND
Vitesse d'évaporation	ND
Formule moléculaire	ND
Poids moléculaire	ND
Famille chimique	S.O.
Seuil olfactif	S.O.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ/INCOMPATIBILITÉ

Incompatible avec aluminium, agents oxydants, bases fortes.

Éviter les flammes vives, les températures élevées et toute source de chaleur.

Voir les précautions figurant sous le titre Manutention et Entreposage (Section 7).

RÉACTIONS DANGEREUSES/PRODUITS DE DÉCOMPOSITION

La combustion risque de produire vapeurs et gaz irritants, oxydes de carbone, oxydes d'azote.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

VOIES D'EXPOSITION

L'inhalation, l'ingestion, le contact avec la peau et les yeux.

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Une exposition aiguë ou chronique à ce produit ou à ses composantes peut entraîner une toxicité générale, y compris des effets néfastes, à savoir : peau, yeux, voies respiratoires, rein, foie, vessie et le sang.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Acide acétique : Des études d'inhalation réalisées par le National Toxicology Program (NTP) des États-Unis n'ont mis en évidence aucun cancer chez les rats. Chez les souris, une légère augmentation des tumeurs du foie et du préestomac s'est produite, mais la pertinence de ces observations pour l'homme est incertaine.

Aucun des composants de ce produit ne figure dans les listes de l'OSHA, du NTP ou du CIRC.

TÉRATOGENÉCITÉ, ACTION MUTAGÈNE, AUTRES EFFETS SUR LA REPRODUCTION

Ce produit contient du acide acétique , qui a donné lieu à des résultats positifs lors de tests de mutagénicité.

LES TROUBLES MÉDICAUX PRÉ-EXISTANTS POUVANT ÊTRE AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION

Des troubles médicaux préexistants pouvant être aggravés par l'exposition comprennent des troubles de yeux, peau et système respiratoire.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS SUR L'ÉCOTOXICITÉ

Le produit n'a pas été testé en tant que tel. Les données disponibles sur les substances individuelles entrant dans la composition du produit suggèrent qu'il peut être légèrement toxique pour les organismes aquatiques.

13 PRISES EN COMPTE DE L'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ce produit, tel que fourni, lorsqu'il est jeté ou éliminé, est un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261) à cause de son tendance corrosive. Au titre de la RCRA (Resource Conservation and Recovery Act), l'utilisateur a la responsabilité de déterminer, au moment de l'élimination, si le produit est un déchet dangereux soumis à la RCRA.

Le transport, l'entreposage, le traitement et la vidange de déchets soumis à la RCRA doit se faire en conformité avec les 40 CFR 262, 263, 264, 268 et 270. On ne peut éliminer ce produit que dans des installations autorisées. Vérifier les règlements des États et les règlements locaux pour toutes exigences supplémentaires, car ceux-ci peuvent être plus restrictifs que les lois et règlements fédéraux. Les ajouts chimiques, le traitement ou toute modification de ce produit peuvent rendre l'information sur la gestion des déchets de cette fiche incomplète, inexacte ou simplement inadéquate. L'élimination de cette matière doit être menée conformément à toutes les réglementations fédérales, locales et des états.

Au Canada, on doit éliminer les déchets selon les règlements fédéraux, provinciaux, locaux ou étatiques.

14 INFORMATIONS DE TRANSPORT

BON DE CONNAISSANCEMENT - EN LOT (U.S. DOT)

Liquide corrosif, acide, organique, n.s.a. (acide formique, acide acétique), 8, UN3265, PG II

BON DE CONNAISSANCE - PAS EN LOT (U.S. DOT)

Liquide corrosif, acide, organique, n.s.a. (acide formique, acide acétique), 8, UN3265, PG II

Aux États-Unis et au Canada ; La description ci-dessus pourrait ne pas inclure tous les types de transport, veuillez consulter 49 CFR 172.101 pour de plus amples informations sur le transport.

15 INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX

Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire TSCA.

Ce produit, tel qu'il est fourni, contient acide formique et acide acétique, qui sont des substances dangereuses d'après les 1990 Clean Air Act Amendments et 40 CFR Part 302.4, respectivement. Les quantités à déclarer pour acide formique et acide acétique sont de 5000 livres, respectivement. Tout dégagement de ce produit qui donne lieu à un dégagement de acide formique et acide acétique supérieur ou égal à la quantité à déclarer doit être signalé au Centre d'Intervention National (National Response Center) (800-424-8802) et aux agences réglementaires provinciales et locales appropriées, décrites respectivement dans 40 CFR Part 302.6 et 40 CFR 355.40.

Ce produit contient un ou plusieurs constituants désignés comme étant des substances dangereuses ou polluants toxiques selon la Federal Clean Water Act (Loi fédérale sur l'eau propre) (40 OSHA 116.4 Table A; 40 CFR 401.15). Toute introduction non autorisée de ce produit dans une installation de décharge pluviale ou d'égout pourrait être une violation du Clean Water Act (Loi sur l'eau propre) Les entreprises doivent informer les autorités pouvant donner l'autorisation avant d'introduire ce produit dans les installations sus-mentionnées.

Ce produit contient une ou plusieurs substances désignées comme étant des polluants dangereux, toxiques ou inflammables selon la Section 112 du Clean Air Act (Loi sur l'air propre)

Il pourrait y avoir des règlements spécifiques au niveau local, régional, provincial (étatique) qui se rattachent à ce produit.

COTES ASSIGNÉES SARA TITRE III

Risque immédiat: X Risque différé: X Risque d'incendie: X Risque lié à la pression: -
Risque lié à la réactivité: -

Les ingrédients suivants de ce produits sont énumérés par SARA 313.

Nom de l'ingrédient désigné par SARA	Numéro CAS	% maximum
ACIDE FORMIQUE	64-18-6	10.0

RÈGLEMENTS DES ÉTATS

Selon les informations disponibles, ce produit ne contient aucun composant ou produit chimique actuellement reconnu par l'État de Californie comme étant une cause de cancer, de malformation congénitale ou de danger pour la reproduction, aux niveaux qui seraient soumis à la Proposition 65. La reformulation, l'utilisation ou le traitement de ce produit peut altérer sa composition et requérir une réévaluation.

RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC); cette fiche technique santé-sécurité renferme toute l'information exigée par le RPC.

Classement SIMDUT : B3, D2B, E

Tous les principaux composants connus de ce produit sont listés dans la LIS canadienne.

ÉVALUATIONS SIMDUT

Gaz comprimé	-	Inflammable/Combustible	X	Oxidant	-	Toxicité aiguë	-
Autres effets toxiques	X	Risque biologique	-	Corrosif	X	Dangereusement réactif	-

CLASSIFICATIONS NFPA

Santé	3	Inflammabilité	2	Réactivité	0	Dangers particuliers	
-------	---	----------------	---	------------	---	----------------------	--

CLASSIFICATIONS HMIS * - Indique un risque chronique pour la santé

Santé 3* Inflammabilité 2 Réactivité 0

16 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**AVIS DE REJET DE RESPONSABILITÉ**

Cette information doit être portée à l'attention du conseiller en sécurité. Une formation et des instructions adéquates devraient être fournies. Des avis et des informations sur la manutention adéquate doivent être donnés aux manutentionnaires et utilisateurs. Les informations présentées dans ce document sont basées sur des données considérées exactes à la date de préparation de cette fiche technique santé-sécurité. Ces fiches techniques santé-sécurité ne peuvent cependant pas être utilisées par le fabricant ou le vendeur comme spécification commerciale, et aucune garantie ou représentation, explicite ou implicite, n'est offerte en ce qui concerne l'exactitude ou l'exhaustivité des informations sur la sécurité ou des données figurant ci-dessus, et aucune autorisation n'est donnée explicitement ou implicitement pour exploiter une invention brevetée sans avoir de licence. En outre, aucune responsabilité ne peut être assumée par le fournisseur en cas de lésions ou de blessures résultant d'une utilisation anormale, d'un manque d'observation des pratiques recommandées, ou des dangers inhérents à la nature du produit.

Date de révision actuelle 08-Apr-2013

Remplace fiche datée du 28-May-2012

Rédigé par Koch Chemical Technology Group, LLC, appeler le (978) 694-7346 ou le (978) 657-4250